

PRO - J U S T I C I A .

A la Gitshyie, l'an mil neuf cent trente neuf, le vingt septième jour du mois de Janvier, Devant Nous WILLEMS A.H. Officier de Police judiciaire, a comparu Madame HINS, Epouse du Major HINS, Chef du Service des Travaux Publics à Usumbura, qui après avoir prêté serment nous déclare ce qui suit:

Q- Voulez vous Madame, me dire comment les voleurs se sont introduits chez vous, cette nuit ?

R- A une heure que je ne saurais préciser, un voleur s'est intréduit dans la tente occupée par mes deux jeunes filles et qui était devant le gite de la Gitshyie. Pour entrer dans la tente, le voleur a coupé les cordes qui ferment la tente sur le coté. Il a enlevé une paire de souliers en cuir brun, et une sacoche. Cette dernière a été retrouvée dehors et son contenu avait été éparpillé sur le sol, il semble que le voleur ait cherché de l'argent et qu'il a été déçu de ne pas en trouver dans la sacoche.

Le même voleur ou ses complices se sont alors rendu dans la hutte où logaient mes boys et y ont volé une malle contenant tout leur linge. Nous nous sommes aperçus du vol ce matin en nous réveillant. Il semble bien que le voleur qui s'est introduit dans la tente de mes filles soit un enfant, car nous avons relevé des traces de pied d'enfant près de la tente. Ma fille a été réveillée par le bruit, mais croyant qu'elle s'était trompée elle s'est rendormie de suite. Dont acte.

Comparaît le nommé MULONGO, boy de Monsieur HINS, originaire du village de Mulongo, Chef MULONGO, Territoire Mwanza, District du Tanganyika, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q-Comment avez vous constaté le vol chez vous ?

R- Vers 4 heures ce matin, je dormais dans une hutte derrière le gite en compagnie du cuisinier LUFUNGULU. Celui-ci s'est réveillé en entendant que l'on bougeait la natte qui fermait l'entrée. Il s'est levé et a constaté que des voleurs s'étaient introduits chez nous. Il a interpellé un des indigènes de garde qui circulait autour de la hutte, celui-ci lui a répondu qu'il faisait une ronde, mais qu'il n'avait rien vu. Le second indigène de garde était près de la hutte qui servait de cuisine. Ils avaient donc tous deux quitté l'emplacement qui leur avait été indiqué pour monter leur garde.

Q- Qu'est ce que l'on a volé chez vous ?

R- Mon livret d'identité, un pantalon de coutil blanc, une kapitula kaki, trois chemises Lacoste de couleur bleue, verte et noire, une cravate kaki, une vieille casquette en lin blanc.

Q- Quels sont les indigènes qui ont rodé autour du camp hier ?

R- Personne, sauf les porteurs d'eau, les veilleurs de nuit, les enfants qui sont venus avec les vaches à traire.

Dont acte.

Comparaît le nommé LUFUNGULA, cuisinier de Monsieur HINS, originaire du village de Kabambare, Territoire de Kabambare, Chef GITEREGA, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Qu'est ce que les voleurs ont volé chez vous ?

R- Une chemise blanche avec col et manches longues, une chemise à rayures, une chemise en soie à manches courtes, quatre pantalons dont deux blancs et un kaki, une culotte kaki, un pyjama blanc, une veste en soie, un essuie mains, trois cravattes, mon livret de travail, le tout contenu dans une malle en fer qui a été volée également.



Q-Avez vous entendu quelque chose ?

R- J'ai entendu que la natte tombait, je me suis levé croyant que c'était le vent qui l'avait détachée. Entendant que je me levai un des hommes de garde a crié que c'était lui qui circulait. Pu je me suis recouché. Vers 4 heures j'ai constaté que la natte était à nouveau tombée, je me suis levé à nouveau et c'est alors que j'ai constaté le vol.

Je n'ai aucun indice.

Dont acte.

Comparaît le nommé BIKORINGABO, muhutu de la famille des ababanda, résidant à la colline Tshanika, sous-chef GATARABIRWA, Province du Buhoma, chef LWABULINDI, qui répond comme suit aux questions qui lui sont posées, après avoir prêté serment:

Q- Vous étiez de garde cette nuit devant le gîte de la Gitshyé, avez vous vu ou entendu quelque chose ?

R- Le soir en arrivant lorsque le kilongozi nous a dit de veiller il nous a indiqué l'endroit où nous devons nous tenir, mais les boys nous ont donné de la viande et nous ont dit après de nous tenir près de la cuisine d'où nous pouvions également surveiller tout le camp et surveiller en même temps leur viande qui était à sécher près du feu. Nous nous sommes endormis près de la cuisine. Je n'ai rien vu, ni rien entendu, je ne saurais dire qui a volé. Vers 4 heures, je me suis réveillé et j'ai fait une ronde dans le camp, mais je n'ai rien vu.

Dont acte.

Comparaît le nommé RUVIRI, muhutu de la famille des abagesera, résidant à la colline Tshanika, sous-chef GATARABIRWA, Province du Buhoma, chef LWABULINDI, qui après avoir prêté serment fait une déposition identique à celle de son compagnon BIKORINGABO.

Dont acte.

Des recherches ont été faites et des perquisitions effectuées par les sous-chefs BUTWATWA et GATARABIRWA (Buhoma) MAGUNZU (Bukonya) dans toutes les huttes des gens qui avaient approché du gîte de la Gitshyé la veille, ou dans la hutte de ceux qui sont reconnus comme des voleurs. Ces recherches furent vaines. Le Chef NYANGEZI du Bushiru fut prévenu d'avoir à continuer les recherches et de nous prévenir s'il trouvait quelque chose. Faute d'éléments l'enquête est close.

Ainsi fait à Ruhengeri, aux jour, mois et an que dessus.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS



Transmis à Monsieur l'Officier du Ministère Public à Ruhengeri  
ce 30 janvier 1939

Kageri. le 29. 12. 39

Kwa Bwana wangu :

Summers.

Salam sana kwako -

Bwana ninakumbia kama mimi  
niko na Malari, sivezi kupata  
ngufu ya kifika Rubengeri -  
Kinatuma hewe ychef Mudaki  
Kwa moyemwita -

Wasalam -

Idhini kutwale : J.N. RWABURINDI

